



Bulletin
municipal

Ste Croix
de Caderle

Le Crucicaderlien

Vie communale/Cadre de vie/ Conseils municipaux



N°45 DECEMBRE 2017

Le mot du maire

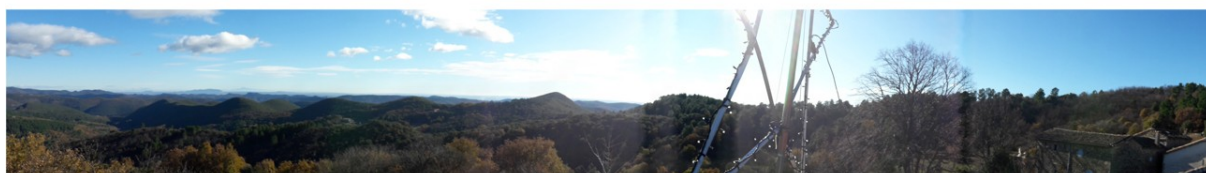
Bonjour à tous,

« Vos démarches à portée de clic » ;

Nouveauté 2018 : les démarches administratives (cartes grises, carte d'identité, passeport, permis de conduire) par internet ...pour tous !

C'est une information que nous aurions préféré ne pas avoir à vous donner. Cela s'applique depuis peu aussi pour la mairie déjà, quand les « clics » sont possibles ...*via le réseau internet !*

Regardez ces montagnes :



Les « clics » n'aiment pas bien l'éloignement et l'altitude !!!

Voici 2 évènements bien réels à découvrir dans ce bulletin :

2017- Les journées du Patrimoine en photos,

2018- Des Cévenols au départ du 4L Trophy, présentation prévue lors des vœux où je vous invite à venir nombreux :

Retenez cette date : Samedi 13 Janvier 2018 à 17h00

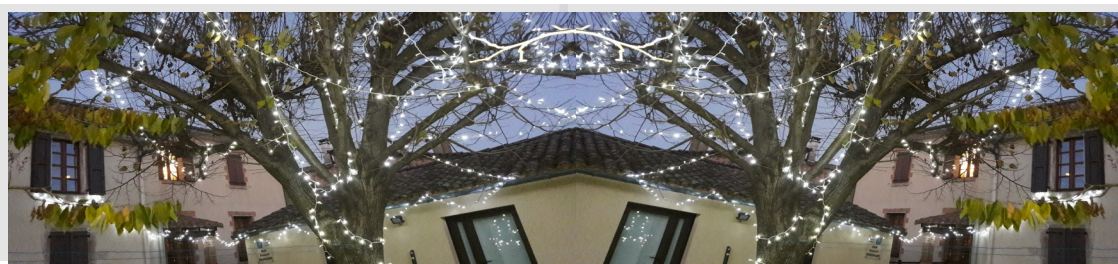
Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous,

Le maire, Ludovic MOURGUES

Invitation

Le conseil municipal vous invite à venir nombreux
À partager un moment convivial
pour sa présentation des vœux

Samedi 13 Janvier 2018 à 17h00



SOMMAIRE

- 4. Secrétariat—Etat- civil.
- 5. Infos mairie
- 6 à 7 . Journées du patrimoine
- 8. 4 L Trophy
- 9. Encombrants
- 10. Borne incendie— Protection compteurs d'eau
- 11 à 24. Conseils municipaux
- 25. Numéros utiles

**Pour éviter le gaspillage de papier :
les Crucicaderliens qui souhaitent recevoir le bulletin
sous format pdf par mail doivent se faire connaître
au secrétariat au 04.66.85.22.63
ou à la messagerie suivante :
mairie-ste-croix30@wanadoo.fr**

**Merci aux personnes qui se sont manifestées
pour recevoir le bulletin par mail !**

SECRETARIAT



Le secrétariat
est ouvert au public

Lundi de 13h à 16h / Jeudi de 14h à 16h

Tel : 04.66.85.22.63

mail :

mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

En cas d'urgence, joindre le maire au
06.82.27.72.56

**Fermeture du Lundi 25 décembre,
Jeudi 28 décembre 2017 et Lundi 1er janvier 2018.**

Etat Civil

Naissances

✧ **Rose et Jean VERDIER** nés le 06
Novembre 2017 de Frédéric et Julie
VERDIER, petits enfants de
Nicole VERDIER.

**Félicitations
aux heureux parents !**



Décès

✧ **M LEDUC Jacques** est décédé le 07 juillet 2017 à Alès, à l'âge de 72 ans.

Toutes nos condoléances à son épouse, Chantal LEDUC et leurs enfants.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Anne SOURGET nouvelle habitante sur la commune.

INFOS MAIRIE



Comment obtenir des renseignements?

Par internet:

- www.gard.gouv.fr
- www.permisdeconduire.ants.gouv.fr
- www.immatriculation.ants.gouv.fr
- www.service-public.gouv.fr
- www.demarches.interieur.gouv.fr

Par téléphone:

- Allô service public: 3939 (0,15€/mn + prix d'un appel local)
- Serveur vocal interactif du Ministère de l'Intérieur: 3400 (0,06€/mn + prix d'un appel local)

Par courriel:

- Formulaire de contact de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
sur le site : ants.gouv.fr

Vous n'avez pas accès à internet ou avez des difficultés à l'utiliser?

Des points numériques et leurs médiateurs sont à votre disposition:

- Dans les Maisons de Services au Public (MSAP)
(liste sur le site www.maisondeservicesaupublic/carte-msap)
- à la sous-préfecture d'Alès, Boulevard Louis Blanc 30100 ALES
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
- à la sous-préfecture du Vigan, 24 rue Barris 30120 Le Vigan
du lundi au vendredi de 9h à 11h30
- à la préfecture du Gard, 1 rue Guillemette 30000 Nîmes
du lundi au vendredi de 8h45 à 16h



Journées du Patrimoine 2017

Sainte Croix de Caderle : Samedi 16 et Dimanche 17 septembre 2017

La manifestation était organisée sur 2 thèmes : visite guidée du village et le ver à soie.

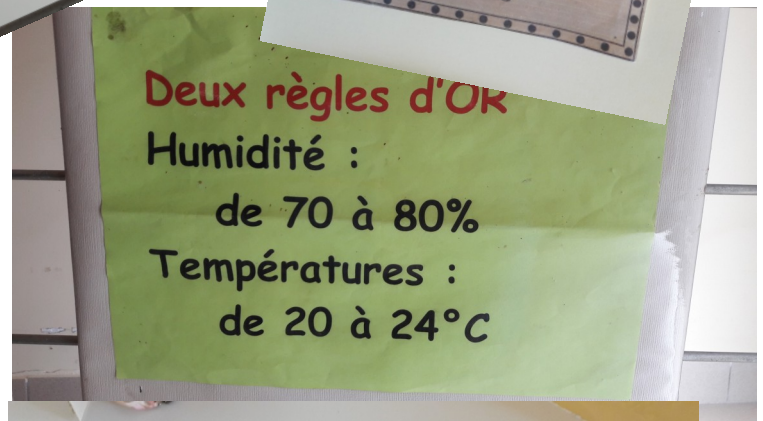
Une promenade commentée dans le village avec un temps très clair qui a permis d'apprécier le panorama.

Le ver à soie : ont été présentés, un film documentaire, tourné en 1945 sur le canton de Lasalle, dans le petit musée et une exposition dans la salle polyvalente. Une particularité : certaines actrices, Les Magnanarelles, étaient présentes et ont partagé leurs souvenirs.

Une belle réussite qui a réunis environ 50 à 60 personnes sur les 2 jours. Des visiteurs volontaires ou de passages (n'ayant pas pu visiter le Musée Maison Rouge pour cause de grande affluence) ont apprécié la richesse et l'intimité de cette manifestation.



Journées du Patrimoine 2017



4L Trophy

Les Cévenols du Désert en piste pour le Maroc !

Du 15 au 25 février, Isabelle et Romain participeront au Rallye humanitaire « 4L Trophy », direction le Sud marocain à bord d'une mythique 4L chargée de fournitures scolaires et de denrées alimentaires qui seront remises à l'association « Enfants du Désert ». Celle-ci se chargera de la redistribution auprès des enfants les plus démunis du sud du pays.

« C'est un projet qui nous trotte dans la tête depuis des années, commence Isabelle, j'avais déjà été au Maroc avec mes parents en 2001 où ils avaient participé à une mission humanitaire dans les montagnes de l'Ourika, depuis, je rêvais d'y retourner. Je pense que le 4L Trophy est une expérience enrichissante au cours de laquelle les participants sont confrontés avec la réalité d'une population très pauvre vivant dans un environnement difficile. »

Et la 4L ?

« Nous l'avons achetée en juillet, et depuis nous passons de longs week-end à la remettre en état. Romain et moi assurons en grande partie la mécanique, et avec l'aide du garage Lasalle Auto Rétro, nous remettons en état la carrosserie »

Comment financez-vous le projet ?

« Nous avons organisé une grande collecte de matériel scolaire avec l'école primaire de La-salle, jusqu'au 15 décembre.

Nous avons financé une petite partie grâce à la vente de gâteaux, et nous sommes toujours à la recherche de soutiens (dons ou sponsors). »

Vous pouvez soutenir Isabelle et Romain dans cette belle aventure, via le site Leetchi où une cagnotte a été créée au nom de l'association, ou en envoyant vos dons à l'adresse suivante :

Association Les Cévenols du Désert
La Clairière
30460 Sainte-Croix-de-Caderle

Pour sponsoriser leur équipage, vous pouvez envoyer un mail à : cevenolsdudeseert@gmail.com

Facebook: Les Cévenols du Désert – 4L Trophy 2018.





Encombrants

Collecte le 1er Jeudi de chaque mois.

Pour avoir une commune propre,
veuillez déposer vos encombrants
seulement la veille du jour de ramassage.
Nous rappelons que la règle pour les déchets volumineux est
de les amener en déchetteries.
Toutefois, en cas de problèmes, veuillez prendre contact avec
la mairie 04.66.85.22.63.

Déchetterie de Lasalle
ouverte du Mardi au Samedi de 9 h00 à 12h00.

Les 7 déchetteries de l'agglomération

Service gratuit pour les habitants d'Alès Agglomération

Horaires d'ouverture*		Alès	Anduze	Ribaute les Tavernes	St Césaire de Gauzignan	St Martin de Valgalgues	Salindres	Thoiras
		04 66 56 53 33	06 43 34 32 16	06 43 34 32 16	06 35 17 33 41	04 66 56 50 50	04 66 85 67 03	06 24 75 17 73
LUNDI	Matin	Fermé	9h - 12h	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	Fermé	Fermé	14h30 - 18h	14h30 - 18h	Fermé
MARDI	Matin	9h - 12h	Fermé	Fermé	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
MERCREDI	Matin	9h - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
JEUDI	Matin	9h - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	Fermé	Fermé	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
VENDREDI	Matin	9h - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	14h - 17h30	Fermé	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
SAMEDI	Matin	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
	Après-midi	14h30 - 18h	14h - 17h30	Fermé	14h - 17h	14h30 - 18h	14h30 - 18h	14h - 17h30
DIMANCHE	Matin	8h - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
	Après-midi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h30 - 18h	Fermé	Fermé

* Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.
Accès réservé aux particuliers • Interdit aux véhicules supérieurs à 3,5 T et aux professionnels.

**Pour les bouteilles en plastique,
briques alimentaires,
boîtes métalliques, cartonnets,
journaux/magazines**

Pour le verre



Vous disposez



**d'une borne spéciale
pour le verre**



**de bornes spéciales d'une
part pour les emballages
et d'autre part pour les
journaux et magazines**

DEFENSE CONTRE LES INCENDIES



Avant

Voilà nous l'avons retrouvé-
moyennant 2 722.13 €.

Info: la réglementation impose aux communes le contrôle des bornes incendie (pression et débit) . Nous avons sollicité l'aide du SDIS (caserne de St Jean du Gard) pour un premier contrôle.



Après



Protection compteur eau

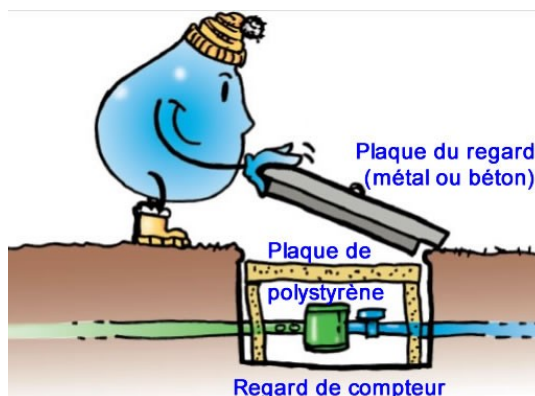
Pour isoler correctement votre compteur,

s'il est situé en regard enterré non conçu pour protéger contre le gel, utilisez des plaques en polyuréthane ou de polystyrène extrudé.

Ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, coquilles de polystyrène, etc.). Les plaques de polystyrène expansé sont très fragiles et les rongeurs en sont friands...

En cas d'absence prolongée,

n'omettez pas de vidanger vos installations.



Conseil municipal du 27.07.2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept juillet à vingt heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : CARON Olivier, DEJEAN Christian, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MOURGUES Ludovic, SALATHE Louise, VERDIER Nicole

Absent : GRANIER Pierre,

Absents excusés : MAZEL Marcelle, ROUSSET Charly,

Absent excusé avec pouvoir : DEJEAN Clément pouvoir à CARON Olivier

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est SALATHE Louise

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte-rendu.

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du quatorze avril deux mille dix sept, par le maire.

Les conseillers présents lors de ces conseils municipaux adoptent le compte-rendu à l'unanimité.

Ordre du jour

1°/Compte-rendu réunions et commissions,

2°/Rapport du Prix et de la Qualité du Service de l'Eau potable (RPQS) 2015 du SIAEP de Lasalle,

3°/Adhésion au Service Commun SIG (Système d'Information Géographique) Alès Agglo,

4°/ Schéma de mutualisation, Alès Agglo,

5°/ Subvention MSP Lasalle,

6°/Point transfert réseau d'eau communal,

7°/ Questions diverses.

Introduction du maire :

- **Annonce du président de la république à la Conférence Nationale des Territoires (juillet 2017):**

Finances Locales : Baisse des dotations (effort de 13 milliards demandés aux collectivités),

Taxe d'habitation : la suppression de la taxe prendra la forme d'un dégrèvement, qui verra l'Etat se substituer au contribuable, et le manque à gagner pour les collectivités sera-t-il compensé à l'euro près par l'Etat ?

Réduction des Elus Locaux = moins d'élus mais mieux protégés ?

- **Finances communales : Dotation à recevoir** : Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement 2017 = 11 380 € (non prévu au budget prévisionnel donc c'est une recette supplémentaire),

1°/Compte-rendu réunions et commissions

Informations et compte-rendu de réunions par le maire Ludovic MOURGUES :

- Convocation chez le Sous-préfet d'Alès : 18 mai à 16h15 (Alès)

Réunion du réseau d'alerte des finances locales, en présence de Mr DELCAYROU Olivier-Sous-préfet et 7 personnes représentant la Sous-préfecture et la Préfecture, Mme MARTIN Jacqueline, Mme Chabert (trésorerie de St Hippolyte) et M MOURGUES Ludovic.

Mise en garde sur l'état des finances (info déjà donnée par la trésorerie) :

Conseil municipal du 27.07.2017

CAF brute insuffisante, Endettement important, Petit redressement en 2016.

Piste et proposition du Sous-préfet : augmenter les impôts locaux (seule recette « ajustable ». Réponse du Maire : cela a été un choix des élus de ne pas augmenter les impôts en 2017 (suite aux efforts demandés en 2016).

- COSS Office de Tourisme le 22 mai 2017

1 office de tourisme + 6 bureaux sur le territoire,

Destination Cévennes : dans les 20 meilleures destinations du guide du Routard,

Stratégie 2017/2020 : adapter l'offre touristique au marché et tendances (conforter offre famille, relation client) : offre de produit thématique package = hébergement, loisirs, repas

Renforcer l'attractivité identité et destination,

Actions = Accueillir, orienter, informer (budget de 145 000€)

Présentation de la nouvelle carte touristique de l'agglo (pour Ste Croix ajout de la Chapelle = attractivité).

Ginette LAFONT fait remarquer qu'Alès Agglo pousse vers un tourisme de masse ce qui est l'opposé de l'esprit des Cévennes.

- SMAGE des gardons : 5 mai 14h (St Jean du Gard)

Réunion de secteur sur la mise en place du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Présents : Mme Fardoux-Jouve, Natura 2000, SMAGE, DDTM, Chambre d'Agriculture, communes et particuliers.

PGRE = outil de planification dans le but d'un équilibre quantitatif avec 3 objectifs : programmer, partager la ressource, suivie et contrôle.

Le SMAGE gère les bassins versant des gardons (source jusqu'au Rhône)

STE CROIX se situe sur le secteur CEVENNES 1 = bassin versant Gardon de St Jean et de La Salendrinque : Déficit en eau en août = peu de levier sur les économies de consommation (agricole et AEP l'été avec plus de population touristique et résidence secondaire) = pas de sanction ou coupure envisagées mais un équilibre avec d'autres bassins versants.

Rendements réseau AEP de 60/70% avec objectif de 65% à atteindre (bon pour Ste Croix).

Le rendement linéaire est plus parlant (nombre de m³ perdu par km de réseau et par jour = 3-4m³ = bon).

Louise SALATHE fait part qu'il faut peut-être éviter le camping de masse pour réduire la consommation de l'eau !

COMMISSIONS Ales Agglos

Mise en place de commissions avec les nouveaux membres à mi-mandat (suite à la fusion à 73 communes).

- Finances le 10 avril 2017 (Ales)

Premier budget de l'Agglo à 73 communes :

Budget difficile à équilibrer (les EPCI réunies n'avaient pas la même santé financière en 2016 et tout se nivelle du fait de la fusion, l'Etat n'a pas aidé comme il s'y était engagé environ 0,5m€ alors que le simple budget de fonctionnement de la nouvelle agglo est d'environ 100M€ !!!).

Les économies sont de plus en plus difficiles à trouver (car cela fait plusieurs années d'efforts successifs) ; la fusion s'est faite au 1er janvier et le budget en avril-mai, ce qui laisse peu de temps.

Choix pour équilibrer : Le FPIC est diminué pour 2017 (fond d'aide aux communes pour de l'investissement).

- Voirie intérêt communautaire, Eclairage public et Mobilité le 10 mai 2017 (Ales)

- Voirie intérêt communautaire : Compétence sur voirie et/ou travaux

3 projets de déviations dont déviation St Christol par l'ouest (Trajet Ales - Anduze-Montpellier), déviation Salindres (idem St Christol), déviation EST Vézénobres- Mons rd 131.

- Mobilité : présentation rapide du SMTBA syndicat mixte transport = 85 communes, 144 000 habi-

Conseil municipal du 27.07.2017

tants, gestion NTECC.

4 missions :

Coordination des services, mise en place de la tarification unique, information des voyageurs, gestion des équipements (attention aux limites de compétences : abris-bus sont à la charge des communes car mobilier urbain).

Transport collectif payé par la taxe sur les entreprises (pour 60% soit 12,5M€).

- Éclairage public : St Croix est dans le Secteur 1 :

Compétence partagée entre l'Agglo et la Commune (par convention); c'est-à-dire que la commune demande les interventions et l'agglo gère l'entreprise prestataire (VETSEL) et la facturation qui est déduite de l'attribution de compensation. Risque électrique (Agglo et Mairie)

Diagnostic du réseau d'éclairage public : conseille de le réaliser (base pour mieux connaître le réseau et l'améliorer avec économie de consommation possible).

- Territoire Numérique nouvelles Technologies TIC le 11 mai 2017 (Ales)

Etat d'avancement : raccordement VILLE St Hilaire de B. vers mi-2019

FTTO ILLICO = réseau fibre

Zoneshot-spots déployées AUTOUR DES MAIRIE (pas à Ste Croix).

Pas de nouvelles technologies possibles sans raccordement au réseau téléphonique fiable (filaire ou mobile) ; problème rencontré AVEC ORANGE dans de nombreuses communes rurales de l'Agglo.

Projet de former un groupe de travail pour regrouper les communes volontaires et mettre les efforts plus en commun pour lutter contre ces problèmes.

- Assainissement le 18 mai 2017 (Ales) - Délégation à CARON Olivier :

Absent excusé.

- MSP le 7 juin 2017 (à Lasalle) - Délégation à MARTIN Jacqueline,

Prochaine installation de praticiens :

- 1 dentiste dans le cabinet adapté courant juillet, temps partiel dans un premier temps (en attente de son prêt) pas de soucis pour sa clientèle car beaucoup de dentistes arrêtent leur activité, donc un drainage important à prévoir.

- 1 opticien d'Anduze (Tranier d'Anduze) sous forme de minibus sur la région, de la Vallée Borgne Lasalle, St Jean du Gard, pour réparer les lunettes et les prendre les commandes. Pas de tests optiques envisagés pour le moment.

Le tout sur 1demi-journée /semaine et par lieu.

- 1 art-thérapeute et 2 musicothérapeutes : Cela s'adresse aux seniors, autistes, handicap mental en général, mais qui peut convenir à tout le monde

Recrutement en cours d'un psychologue, d'une infirmière et d'une coordinatrice.

Ginette LAFONT demande si on connaît la raison des départs ?

Jacqueline MARTIN indique que la majorité des départs sont pour raisons personnelles et non professionnelles.

- Randonnée le 8 juin 2017 (Ales) - Délégation à MARTIN Jacqueline,

Validation du PPRI. M SAVIT a rappelé les moyens à disposition pour diffuser les informations touristiques via les réseaux sociaux. La personne référente pour les sentiers est M Durso. Ne pas hésiter à faire remonter les soucis rencontrés par les randonneurs afin qu'ils soient pris en compte plus rapidement par Alès Agglo.

2°/ Rapport du Prix et de la Qualité du Service de l'Eau potable (RPQS) 2015 du SIAEP de Lasalle,

Le Rapport du Prix et de la Qualité du Service de l'Eau potable de 2015 du SIAEP de Lasalle a été envoyé par mail auxconseillers municipaux le 12 juillet 2017.

Il a été voté au conseil syndical du SIAEP le 09 décembre 2016 à l'unanimité en

Conseil municipal du 27.07.2017

présence des deux délégués communaux, Ginette LAFONT et Olivier CARON ; le maire propose au conseil municipal d'adopter ce rapport :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable du SIAEP de Lasalle de l'année 2015.

La présente délibération sera transmise au SIAEP de Lasalle.

3°/Adhésion au Service Commun SIG (Système d'Information Géographique)

Alès Agglo,

Vu la Directive Européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive INSPIRE, visant à établir une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement, transposée dans le droit français depuis l'ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010 elle-même ratifiée par la loi n°2011-12 du 5 janvier 2011,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-4-2 modifié,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration (et plus particulièrement son livre III),

Vu la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM ») et notamment son article 67 modifiant les articles L5211-4-2 et L5842-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 72, 2

Vu la Loi n°2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public dite « Loi VALTER »,

Vu la Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique dite « Loi LEMAIRE »,

Vu le Décret n°2011-223 du 1er mars 2011 pris pour l'application de l'article L.127-10 du Code de l'Environnement,

Vu le Décret n°2011-494 du 5 mai 2011 pris en application des articles L.127-8 et L.127-9 du Code de l'Environnement,

Vu le Décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Normes CNIG (Conseil National de l'Information Géographique),

Vu l'Arrêté Préfectoral n°20160913-B1-001 du 13 septembre 2016 par lequel Monsieur le Préfet du Gard a prononcé la fusion de la communauté d'Alès Agglomération et des Communautés de Communes Vivre en Cévennes, Pays Grand' Combien et Hautes Cévennes,

Vu la Délibération C2016_14_13 du Conseil de Communauté (de l'ancienne Alès Agglomération) en date du 15 décembre 2016 portant approbation du principe de création du service commun SIG courant du premier semestre 2017,

Vu la délibération C2017_05_17 du Conseil de Communauté en date du 9 février 2017 portant modalités de création du service commun SIG « Système d'Information Géographique » courant du premier semestre 2017, approbation de la convention d'adhésion à intervenir avec les communes membres d'Alès Agglomération adhérentes et approbation des conventions spécifiques de prestations de service à

Conseil municipal du 27.07.2017

intervenir avec les collectivités et établissements extérieurs,

Vu l'Avis du Comité Technique (de l'ancienne Alès Agglomération),

Considérant que pour plus de rationalité, il a été décidé de recentrer le SIG sur Alès Agglomération et de créer un service commun avec, d'une part, un volet de prestations gratuites (selon le demandeur) et, d'autre part, un volet de prestations payantes,

Considérant que les objectifs principaux de création du service commun SIG sont de répartir entre les différents utilisateurs et en fonction de leur usage réel la charge de travail du service et le coût de son développement,

Considérant que les services communs s'inscrivent dans le cadre de la mutualisation en dehors du cadre des compétences transférées et ce, selon les dispositions de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 72,

Considérant qu'un service commun a donc été créé au niveau d'Alès Agglomération avec une partie gratuite et une partie payante en fonction des prestations demandées selon la nature du demandeur,

Considérant que les communes membres adhérentes verseront en contrepartie une contribution liée notamment au fonctionnement du service mis à disposition et supportée par la Communauté d'Agglomération, contribution qui sera retenue sur leurs attributions de compensation conformément à l'article L5211-4-2 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, 3

Considérant que la convention d'adhésion précisera la nature des différentes prestations pouvant être transmises au service commun pour réalisation et le mode de fonctionnement,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Ste Croix de Caderle d'adhérer audit service par voie de convention d'adhésion aux fins de régir le contenu et les différentes modalités,

Considérant que c'est dans ce contexte qu'il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune à ce service commun SIG,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Commune au service commun SIG « Système d'Information Géographique ».

Les grandes orientations de la convention d'adhésion étant les suivantes :

ARTICLE 1 : Durée de la convention d'adhésion

La convention d'adhésion de la Commune au service commun SIG est conclue pour une durée ferme. Elle prendra effet au 1er janvier 2017 et expirera au 31 décembre 2020.

Aucune des parties ne pourra procéder à sa résiliation pendant cette période sauf motif d'intérêt général et notamment modifications des dispositions législatives ou réglementaires concernant les activités objets de la convention d'adhésion.

ARTICLE 2 : Nature des différentes prestations

La convention d'adhésion précisera la nature des différentes prestations pouvant être transmises au service commun pour réalisation et le mode de fonctionnement. Plus synthétiquement, la consultation en ligne de la base de données du SIG restera gratuite. La mise à disposition de l'outil en ligne permet un certain nombre de prestations qui resteront gratuites. De même les données cartographiques mises à la disposition des prestataires en charge de missions confiées par les abonnés conserveront la gratuité. Enfin, la création et la gestion d'une interface « Grand Public » permettront à tous les administrés de les consulter gratuitement.

En revanche, seront tarifées la création ou gestion de bases de données spécifiques, certaines réalisations cartographiques, édition de cartes, les formations à

Conseil municipal du 27.07.2017

l'utilisation de logiciels et l'intégration de certains documents d'urbanisme.

La Commune en tant que commune membre adhérente, versera en contrepartie une contribution liée notamment au fonctionnement du service mis à disposition et supportée par la Communauté d'Agglomération, contribution qui sera retenue sur son attribution de compensation conformément à l'article L5211-4-2 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : Tarifs d'adhésion et conditions de facturation.

4° / Schéma de mutualisation, Alès Agglo,

Le rapport sur le projet de mutualisation des services 2017.2020 a été envoyé aux élus par mail le 12 juillet 2017, Ce rapport de mutualisation doit être soumis à l'avis des conseillers municipaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-39-1 modifié par la loi n° 2015-991 en date du 7 Août 2015,

Vu le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent transmis par la communauté Alès Agglomération,

Attendu que conformément à l'article L 5211-39-1 du Code Général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal membre de la communauté Alès Agglomération doit donner son avis sur le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission par la communauté d'Alès Agglomération du rapport relatif aux mutualisations de services et du projet de schéma afférent.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux actions de mutualisations définies dans le projet et devant être mis en œuvre pour la période 2017-2020 et adhère au processus et schéma de mutualisation tel que transmis.

La présente délibération sera transmise à la communauté Alès Agglomération.

5° / Subvention Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Lasalle,

Rappel : Participation au loyer du local « intervenants sociaux » en 2016 = 161 € (délib 08.2016 du 15.04.2016) ;

Le maire propose de reconduire le même montant jusqu'à la fin du mandat suivant les conditions budgétaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 161 €/an au frais de location de la MSP de Lasalle jusqu'à la fin du mandat suivant les conditions budgétaires.

Olivier CARON fait part du désengagement de l'Etat, c'est scandaleux, les collectivités ne peuvent pas payer pour tout le monde.

Ginette LAFONT demande pourquoi il y a un dispensaire à Lasalle ?

6° / Point transfert réseau d'eau communal,

- 02.06.2017 : Réunion de travail avec Ludovic MOURGUES, Ginette LAFONT, Olivier CARON et Magali SENEAL.

- 08.06.2017 : Mail au SIAEP avec questions sur l'interconnexion,

- 08.06.2017 : SIAEP a transmis nos questions à Veolia et Gaxieux, pas de réponse à ce jour !

Ginette LAFONT indique qu'il serait mieux de poser les questions directement à Gaxieu et Véolia.

Conseil municipal du 27.07.2017

- 16.06.2017 Réunion de travail SIAEP en présence de Ginette LAFONT et Olivier CARON (délégués SIAEP de la commune).

Le compte-rendu est brièvement présenté par Ludovic MOURGUES :

« La situation financière du syndicat est assez catastrophique et ce n'est pas nouveau. Nous avons mené un certain nombre d'actions pour rapidement faire entrer de la trésorerie. Véolia a été très réactif face à mes demandes et très compréhensif des besoins du syndicat. La trésorerie de St Hippolyte est un soutien efficace et ne manque pas de nous fournir rapidement toute information utile.

Lionel André (Gaxieu) a été de très bon conseil et nous a proposé des pistes de réflexion et d'action.

Pistes d'amélioration des finances à exploiter :

Nouvelle augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement,

Contacter la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) pour travailler avec eux une solution financière (éventuellement rachat d'emprunt) pour sortir de cette mauvaise passe,

Voir si on peut avoir accès aux prestations d'un courtier pour retravailler les emprunts,

Étudier un rapprochement avec la commune de Lasalle,

Retravailler les conventions pour la fourniture d'eau en gros pour diminuer la réduction de 45% à, peut-être, 10 ou 20% qu'on pourra remonter en compensation plus tard,

Négocier la réduction de la part de Véolia,

Bruno Weitz demande à ne plus percevoir ses indemnités (voir si c'est autorisé),

Le temps de travail du secrétariat est trop court pour l'analyse et la gestion totale des pistes à explorer, puis pour leur mise en œuvre + pas les moyens d'augmenter ce temps de travail + pas les moyens de payer un bureau d'étude = chaque commune doit se mettre à travailler d'urgence des pistes et des solutions d'adaptation et d'avenir pour avancer solidairement vers le redressement du syndicat,

Participation éventuelle des communes membres (ponctuelle ou annuelle) qui ne peut pas être à la hauteur du besoin réel qui serait d'environ 70€/abonné, mais qui peut être étudiée au sein de chaque conseil municipal. »

Ginette LAFONT fait part que Lasalle est un simple client de vente en gros, qu'il serait souhaitable que la mairie devienne adhérente et remette son réseau au SIAEP.

Christian DEJEAN demande si l'intégration du SIAEP est obligatoire avec l'interconnexion ? (voir dans les compte-rendus ou délibérations).

Le conseil municipal demande au président du SIAEP de Lasalle de prendre contact avec la commune de Lasalle afin de connaître sa volonté.

Ludovic MOURGUES fait part qu'une réunion de travail sur ce sujet sera programmée dès la rentrée.

7°/ Questions diverses.

- **Journée du patrimoine** : le 16 septembre 2017 :

14 h promenade, de l'aire de repos vers le village, animée par Pierre Valette,
Savoir-faire : le ver à soie (film, exposition), organisée par Ginette LAFONT.

Conseil municipal du 27.07.2017

Ludovic MOURGUES indique à Ginette LAFONT qu'il convient de préparer l'article pour Alès Agglo avant le 15 août.

Ginette LAFONT propose aux habitants qui souhaitent apporter leur soutien par des objets, photos, témoignages....qu'ils se fassent connaître !!!

- **Travaux de réfection des ponts sur RD 153** : 2 ponts terminés entre La Gare et les pins, et en cours entre Les Mouzignels et La Fontanelle.

Ginette LAFONT demande si les travaux de réfection de la route sont prévus ?

Jacqueline MARTIN rappelle que le département a pris en compte la demande de la commune, mais les travaux interviendront quand le budget sera affecté à ce programme.

- **Orange Le Campel** : dossier suivi par Jacqueline MARTIN, Orange n'arrivait plus à contacter la mairie....officiellement. (Plus de réseau ?) Officieusement Orange avait mis le dossier en attente. J'ai rencontré le technicien d'Orange le mardi 09 mai sur place. Le fil gênant pour les foina a bien été déplacé comme convenu ce jour-là. Les démarches administratives ont été reprises et les travaux sont prévus pour début d'août.

- **Frais obsèques DARDENNES** : suite à une réclamation de la commune auprès du Tribunal d'Instance : prise en charge des frais de transport de corps entre Nîmes et Ste croix par le tribunal. Le Tribunal est favorable à la prise en charge de ces frais et le remboursement de Thérond-Flavierest de 290 €.

- **Vérifications annuelles obligatoires** : la vérification électrique a été faite par la société Socotec et les extincteurs par la société Valdes.

- **Lancement diagnostic éclairage public** validé par le conseil municipal du 14 avril 2017 a été envoyé « Bon Pour Accord » le 22.05.2017 au SMEG.

- **ORAGES** : 12.05.2017 : intervention urgente de Canonge et Biallez = 425.64 €TTC au forage (coupure de pompage d'eau 3 jours), bâtiments communaux intervention Romeuf (cumulus appartement, téléphone mairie, éclairage minuterie couloir) = 889.90 € TTC

09.07.2017 : le nouveau téléphone a grillé, la nouvelle minuterie du couloir a grillé de nouveau, éclairage public sur la place, et le cumulus de la Salle Fernand Volpelière aussi.

Les deux sinistres ont été déclarés à l'assurance GROUPAMA, en attente de réponse....

- **SIVOM** : la mairie a reçu en copie le courrier de Monoblet qui demande la sortie du SIVOM.

Le conseil municipal demande à ce que le sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Congés secrétariat : Lundi 14 août, Lundi 28 août et jeudi 31 août 2017.

DIVERS :

- Présence du maire à partir du septembre le lundi matin en mairie,
- Le maire propose de fixer un Calendrier prévisionnel de réunions (dans l'attente de recevoir confirmation par mail) :
- 1 réunion de travail pour l'eau : vendredi 08 septembre ???

Conseil municipal du 27.07.2017

1 Conseil municipal : Jeudi 21 sept ???

Finances voir pour rencontrer Mme Chabert à la rentrée.

TOUR DE TABLE

SPANC : Olivier CARON demande si les dossiers SPANC de Cévennes Garrigue ont bien été transmis à Pays Cévennes en 2013 ?

La mairie prendra contact avec le SPANC Pays Cévennes pour avoir ces informations.

Déchetterie de Lasalle : Christian DEJEAN demande si on peut aller à la déchetterie de Lasalle.

Oui la déchetterie de Lasalle est accessible à tous les habitants de Ste Croix de Caderle : ouverture tous les matins du mardi au samedi.

Conseil municipal du 01.12.2017

L'an deux mille dix sept, le premier décembre à dix huitheures trente, à 18h45

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : CARON Olivier, DEJEAN Christian, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MOURGUES Ludovic, ROUSSET Charly, SALATHE Louise, VERDIER Nicole

Absent : GRANIER Pierre

Absente excusée : MAZEL Marcelle (pouvoir à VERDIER Nicole), DEJEAN Clément (pouvoir à LAFONT Ginette).

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est Olivier CARON.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du vingt octobre deux mille dix sept, par le maire.

Les conseillers présents lors de ces conseils municipaux adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Introduction du maire :

Le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

8°/ **Mise en place prime intéressement.**

9°/ **Décision Modificative N° 2 (si besoin)**

10°/ **Rapport du Prix et de la Qualité du Service de l'eau 2016 de la commune**

Ajout des ces 3 points à l'ordre du jour : voté à l'unanimité

Ordre du jour

1°/ **Compte rendu réunions et commissions,**

2°/ **Décision modificative N° 1 Budget M 14,**

3°/ **Tarifs 2018,**

4°/ **Subvention voyage scolaire Ecole Lasalle,**

5°/ **Interconnexion réseau d'eau communal/SIAEP Lasalle (convention)**

6°/ **RPQS 2016 SIAEP,**

7°/ **Questions diverses.**

Conseil municipal du 01.12.2017

1°/ Compte rendu réunions et commissions,

COMPTE RENDU REUNION MSP LASALLE DU 15/11/2017

Présentation de la nouvelle coordinatrice de la MSP Melle Fanchon Ginisty (MSP Sauve, Lasalle et St Jean du Gard),

Nouveau dentiste Mr François Romain désormais à plein temps sur Lasalle,

Laure « Vanza » nouvelle psychologue à la MSP (Remplace Mme Prat) permanence le vendredi,

La Draille : Permanence 2 vendredi de chaque mois, pour tout ce qui concerne l'addictologie,

Léonore Bonzon a rejoint l'équipe des infirmiers (remplace Claudia).

ACTUALITES

-Soirée débat sur la fin de vie et surtout sur l'ECRITURE de ces désirs. Prévue pour fin janvier/ début février.

-atelier sur le diabète en cours pour 2018,

-MSC (Médecin Correspondant Samu) en stand by (binôme médecin généraliste et infirmier qui prennent le relais du Samu,

Le territoire Bessèges-St Ambroix a testé mais arrêté,

Lasalle va tester pendant 6 mois début janvier 2018 (médecins de Lasalle et St Jean

Défibrillateur mise en place à la MSP en cours.

COMPTE RENDU CONSEIL ECOLE DU 10/11/2017

114 élèves au total dans l'école cette année répartis comme suit :

- Petite Section : 16

- Moyenne section : 19

- Gde section et CP

Gde section : 4

CP : 13

- CE1 : 19

- CE2-CM1 : 21

- CM1-CM2 : 22

TRAVAUX FAITS

Portail anti intrusion mis en place à la rentrée 2017,

Toilettes refaites,

Fontaine à eau commandée et mise en place dans la cour de récré prochainement,

Mur du fond de la cour qui est à refaire,

En ce qui concerne les demandes de subventions pour des séjours faits en juin 2017 et dont la demande de subvention nous est parvenue en septembre 2017 (voyages de la maternelle et primaire) donc séjours effectués avant la demande de subvention, il a été demandé ce qu'il se passerait pour les familles de Ste Croix concernées par ces 2 séjours si la mairie de Ste Croix ne versait pas ces subventions (fixées à 25 euros par enfant/maternelle et 50 euros par enfant/pour les primaire)

Il a été répondu que c'était la coopérative de l'école qui comblait le delta...et donc cela grève fortement l'école dans les projets à venir l'année suivante

Il est toujours demandé la même somme aux familles...

Il a été demandé depuis quand la mairie de Ste Croix versait directement aux familles les subventions ? Ce à quoi nous allons répondre par mail en fournissant les dates et les délibérations.

2°/ Décision Modificative n° 1 :

Règlement du logiciel JVS Mairistem : dépassement de crédit au chapitre 20 (dépense faite budget d'investissement pour récupération de FCTVA)

Chapitre 20 article 2051 + 1500

Chapitre 21 article 2151 - 1500

Sans incidence sur le budget au global

Le maire propose au conseil municipal de voter cette DM.

Le conseil municipal Décide, à l'unanimité,

D'augmenter le chapitre suivant comme suit :

Chapitre 20 article 2051 + 1500

De réduire el chapitre suivant comme suit

Conseil municipal du 01.12.2017

Chapitre 21 article 2151 – 1500

3°/ Tarifs 2018

Le maire propose au conseil municipal de fixer les différents tarifs pour l'année 2018.

✓ Concessions caveau et urne

- 130 € le m² pour les caveaux (cinquantenaire),

- 65€ l'emplacement urne

Après en avoir délibéré,

✓ Photocopies :

Copie NB A4 : 0,15 € /page

Copie couleur A4 : 0.30 € /page

Copie NB A4 R/V : 0,30 €/page

Copie couleur A4 R/V : 0.60 €/page

Copie NB A3 : 0,30 €/page

Copie couleur A3 : 0.60 €/page

Copie NB A3 R/V : 0,60 €/page

Copie couleur A3 R/V : 1.20 €/page

Association de la commune : gratuit

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

✓ Location Salle Fernand Volpelière :

Caution pour les associations : 600,00 €

Caution pour les privés : 600.00 €

Locataire habitant sur la commune : 70,00 €

Locataire habitant hors commune : 140,00 €

Association dont siège social hors commune : 140.00 €

Association dont siège social sur la commune et ERF : gratuit

Professionnels de la commune pour réunion de travail : gratuit

Caution ménage : 50 €

✓ Prix de l'eau – Budget M 49 :

Abonnement compteur : 145 € HT

Abonnement compteur la Fontanelle : 290 € HT

Tarif M3 eau : 0.80 € HT

✓ Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :

Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,

Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,

Caution de 1 500 €/chauffage,

Association dont siège social sur la commune : gratuit,

ERF pour utilisation dans la chapelle : gratuit.

✓ Location Chapelle :

Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage),

Association ou personne hors commune : 200 €/jour (avec 1 chauffage),

Association ou personne hors commune : 240€/ jour (avec 2 chauffages),

Caution de 3 000.00 €.

✓ Bulletin « Crucicaderlien »

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,

- Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,

- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal,**

Décide à l'unanimité

- D'approuver les nouveaux tarifs 2018 à compter du 1er janvier 2018 comme indiqué ci-dessus.

✓ Loyer 2018 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2017 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

Conseil municipal du 01.12.2017

L'indice du 3^{ème} trimestre 2017 n'étant pas connu à ce jour :

Le conseil municipal Décide, à l'unanimité

De suivre l'indice de référence de l'Insee du 3^{ème} trimestre 2017 afin de fixer le montant du loyer mensuel à partir du 1^{er} janvier 2018.

4°/ Subvention voyage scolaire Ecole Lasalle,

Pour rappel (point 6 du dernier CM) :

L'école de Lasalle a sollicité par mail en date du 15.09.2017 la mairie pour une demande de subvention pour un séjour maternelle au mas de l'Euzière du 07.06.2017 au 09.06.2017 (162 € par élève - coût 80 € par famille)

1 élève de Ste croix : l'école sollicite 25 €,

Séjour élémentaire à Méjannes-le-clap du 06.06.2017 au 09.06.2017 (231 € par élève - coût 150 € par famille)

2 élèves de Ste Croix : l'école sollicite 50 €/élève soit 100 €

La demande de participation total est de 125 €

L'école de Lasalle a répondu aux demandes de la mairie :

Il a été répondu que c'était la coopérative de l'école qui comblait le delta...et donc cela grève fortement l'école dans les projets à venir l'année suivante.

Il est toujours demandé la même somme aux familles...

Le maire propose donc de voter pour cette demande de subvention.

Le conseil municipal Décide, à l'unanimité

De verser cette subvention de 125€ (3 élèves concernés) à l'école primaire de Lasalle.

5°/ Interconnexion réseau d'eau communal/SIAEP Lasalle (convention)

Ce dossier doit être conclu avant la fin de l'année 2017 (pour que le SIAEP puisse solder les subventions). Pour cela :

Il reste à signer une convention de fourniture d'eau potable entre le SIAEP et la commune (circulation d'eau pour entretenir la potabilité du réseau et cette interconnexion peut servir de secours au réseau d'eau communal)

Réaliser la réception des travaux (en s'attachant à obtenir les réponses aux questions posées).

Un rendez-vous est prévu entre les parties le 12 décembre 2017.

6°/ RPOS 2016 SIAEP

Report car non délibéré par le SIAEP

7°/ Questions diverses.

Eclairage fin d'année : Le maire a prévu de poser avec l'employé communal les éclairages ce lundi 04 décembre (brancher sur des prises de la mairie ou Chapelle)

- Etoile sur la chapelle,

- Guirlandes coté place (visible pour Ste Croix),

- Guirlandes coté cours (visible en arrivant à Ste Croix).

Vœux 2018

Quoi faire : Le maire propose d'ajouter un ou des thèmes en plus du moment convivial habituel (goutter avec contribution des élus).

Il a contacté Alain RENAUX (à voir s'il est disponible à la date choisie). Si elle le souhaite, Isabelle Treiber pourrait venir présenter son projet humanitaire (4L Trophy : rallye humanitaire qui se déroule au Maroc au mois de Février). Ou d'autres idées (film sur les Cévennes à projeté, ...).

Date choisie : le samedi 13 janvier à 17h (noter dans le bulletin + distribution de flyers début janvier pour une meilleure information).

Déneigement : Le maire informe qu'il faudrait remettre à jour ce dossier (le déneigement des che-

Conseil municipal du 01.12.2017

mins communaux). Christian DEJEAN se propose mais il faudrait que la commune adhère à son association LaCuma (15€ par an).

Le conseil est favorable pour que M Christian DEJEAN via la CUMA prenne en charge le déneigement et qu'une convention soit établie entre les deux parties.

4LTrophy : Louise SALATHE informe que sa fille a le projet de participer 4L trophy. Le dossier sera envoyé par mail à tout le conseil pour information et diffusion.

La mairie peut l'aider en communiquant via le bulletin municipal, le journal d'Ales Agglo (article de commune pour janvier) et via leurs réseaux d'Ales Agglo.

8°/ Prime d'intéressement à la performance collective

Comme évoqué au dernier CM, le maire propose aux conseillers de faire bénéficier aux employés communaux d'une prime, au vu des efforts fournis sur ces 2 années (si le résultat de l'année 2017 positif). La forme et le montant sera étudié en fonction du résultat.

Avec le travail de Mme Chabert (point finance reçu par mail le 28-11-17) et la mairie ; les résultats du budget principal de l'année 2017 sont :

En fonctionnement : positif entre 3 000 € et 4 000€ (positif pour la 2ème année consécutive)

En investissement : moins 12 500€ (pas de travaux donc plus de recette FCTVA mais les dépenses de remboursements des emprunts)

Les montants définitifs seront connus en janvier.

Rappel :

Depuis ma prise de poste en juin 2016, l'objectif prioritaire était la stabilisation des finances (discours de mon 1er conseil municipal et dans notre bulletin communal).

« Vous aurez compris que l'année 2016 est placée « en vigilance haute » ; c'est-à-dire que le contrôle des finances est notre priorité avec l'objectif d'avoir le meilleur résultat possible en fin d'année. » *extrait du mot du maire du bulletin de juin 2016.*

Notre résultat est donc positif pour la 2ème année consécutive (objectif initial).

Cette performance est atteinte par les efforts des élus mais aussi ceux de nos fonctionnaires (qui sont très impliqués et actifs sur cette problématique).

Le maire propose donc de verser une prime de performance collective pour l'année 2017 (à tous les agents au prorata de leur temps de travail).

Cadre réglementaire :

Cette prime peut être versée à l'ensemble des agents (titulaires ou non) dans les services ayant atteint sur une période de douze mois consécutifs les objectifs fixés au service auquel ils appartiennent. Des conditions de versement sont précisées : présence effective des agents, attribution de la prime dans la limite d'un plafond déterminé par décret (300 €/agent), possibilité de cumul avec toute autre indemnité, à l'exception des indemnités rétribuant une performance collective.

Le maire propose comme base de calcul pour cette prime : 230€ brut pour un contrat de 16h/semaine soit un coût total de 480€ brut pour la commune.

Après un vif débat, il ressort que le principe de la prime ne convient pas (cela occasionne des charges pour la mairie et un montant imposable pour les employés).

Il faut réfléchir en 2 temps, comment récompenser les agents (prime ou autre, et ensuite le montant).

Le maire propose de voter ce principe de prime :

Le conseil municipal vote comme suit Contre : 5 (1 pouvoir), Abstention : 3 (1 pouvoir), Pour : 2

Par ce vote le principe de la prime est rejeté et il faut réfléchir à une autre méthode.

Il est choisi de faire comme par le passé, c'est-à-dire de donner des bons d'achat d'un montant égal aux 3 employés.

Le maire laisse libre choix du montant ; et il est donc décidé de donner un bon de 100€ aux employés (300€ au total pris sur le chapitre 011 charges à caractère général donc pas besoin de la DM n°2).

Conseil municipal du 01.12.2017

9°/ DM n° 2 : suite à la mise en place prime d'intéressement dépassement du chapitre 012

Sans objet

10°/ RPQS 2016 de la commune

Le RPQS 2016 a été finalisé le 27-11-17 (avec le conseil de Mr PERAUD Erick du service d'Assistance Technique Eau Potable du département).

Nous avons la confirmation du problème de compteur du pompage (données non fiable et non utilisable) : réglage ou remplacement à prévoir.

Les autres données (compteur château d'eau et relevés de facturation) sont cohérentes (logique car le réseau est en bon car récent).

Information de Mr PERAUD :

Les compteurs ont une durée de vie de 15 ans en moyenne (ensuite ils peuvent « sous-compter » donc cette imprécision crée une perte. Il faudrait prévoir de remplacer les compteurs les plus consommateurs en priorité.

Quelques données du RPQS 2016 :

Nature de la ressource : non renseigné (compteur non fiable)

Total vendu aux abonnés : 3 408 m3

Prix : abonnement 145€ ht et 0.8€/m3 ht donc pour 120m3 avec taxe et redevance 2,42€ttc/m3

5 analyses réalisées en 2016 (5 conformes)

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Tour de table :

- Le nettoyage du Château d'eau va être réalisé par l'entreprise Canonge et Biallez.
 - La borne incendie à la Gare (qui avait été détériorée et volée) a été remplacée.
- M Charly ROUSSET fait part que le Panneau d'Alès Agglo est dégradé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45

Conseil municipal du 01.12.2017

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00
(secrétariat fermé le mercredi et vendredi après-midi)
UTASI 04 66 61 78 17 à Anduze mais sur rdv sur la MSP de Lasalle pour dossiers APA
Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F. : 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous » : 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Association Les Cocons (aide à domicile) : 04.66.30.13.19,
Centre Local d' Information et de Coordination Gériatologique
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :
04.66.85.42.36,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture d'Alès : 04.66.56.39.39
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
Enedis dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,